

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, tenue le 5 juin 2024 à 18h30, *par ZOOM*, sous la présidence d'assemblée de Monsieur Ghislain Gagnon.

Étaient présents les délégués votants en provenance :

SECTEUR MUNICIPAL

Brinck-Poirier, Maude	Municipalité de Caplan
Dow, Pamela	Ville de New Richmond
Caissy, Myriam	Municipalité de Ristigouche-Sud-Est
Boucher, Daniel	Municipalité de Mont-Louis

SECTEUR SCOLAIRE

Gagné, Geneviève	Centre de services scolaire des Chic-Chocs
Lapierre, Joël	Centre de services scolaire des Îles
Savage, Nadine	Eastern Shores School Board

SECTEUR SPORT

Bourdages, Anne	Athlétisme Est-du-Québec
Fournier, Marie-Hélène	Association régionale de soccer Est-du-Québec
Nauroy, Estelle	Réseau du sport étudiant Est-du-Québec
Paradis, Karoline	Association régionale de patinage artistique de l'Est du Québec

SECTEUR LOISIR

Gagnon, Ghislain	Regroupement des associations des personnes handicapées de la Gaspésie-Les Îles
Duguay, Lucie	Regroupement gaspésien du loisir municipal
Arsenault, Marylin	FADOQ-GÎM

Assistaient également à l'assemblée :

Jalbert, Denise	Comité sportif et culturel Petit-Cap de Gaspé
Bourdages, Laura	Leblanc, Bourque, Arsenault INC.
Darveau, Josée	URLS GÎM
Forest, Magalie	URLS GÎM
Lebrun, Judith	URLS GÎM
Thériault, Luce	URLS GÎM
Armishaw, Lisa	URLS GÎM
Cyr, Mireille	URLS GÎM
Rolland, Cindy	URLS GÎM
Lalande, Lyne	URLS GÎM
Cyr, Julie	URLS GÎM

Point 1 Ouverture de l'assemblée

Monsieur Ghislain Gagnon, président de l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM), accueille l'ensemble des participants et présente le conseil d'administration 2023-2024.

Point 2 Nomination du président et du secrétaire d'assemblée

Afin de procéder à l'assemblée générale annuelle, l'assemblée doit nommer un président et un secrétaire d'assemblée.

Monsieur Ghislain Gagnon suggère que, lui-même, agisse en tant que président d'assemblée et que madame Josée Darveau, directrice générale, agisse comme secrétaire d'assemblée.

AG-24.01 Il est proposé par Joël Lapierre et appuyé de Maude Brinck-Poirier

QUE: Monsieur Ghislain Gagnon agisse en tant que président d'assemblée et que madame Josée Darveau, directrice générale, agisse comme secrétaire d'assemblée.

Adopté à l'unanimité

Point 3 Vérification de la conformité de l'avis de convocation

Selon les règlements généraux (chapitre III, article 17), l'avis de convocation ainsi que le projet d'ordre du jour doivent être expédiés aux délégués 10 jours francs avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.

Monsieur Ghislain Gagnon constate que ces documents ont été expédiés le 21 mai pour la tenue de l'assemblée générale annuelle du 5 juin 2024. Il déclare la conformité de l'avis de convocation.

Monsieur Ghislain Gagnon rappelle que seuls les délégués ont droit de parole, de proposition et de vote.

Point 4 Vérification du quorum

Selon les règlements généraux (chapitre III, article 19), les délégués des membres actifs présents constituent le quorum pour toute assemblée des membres.

Monsieur Ghislain Gagnon déclare qu'il y a quorum.

Point 5 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Ghislain Gagnon procède à la lecture de l'ordre du jour.

À la suite de quoi,

AGE-24.02 Il est proposé par Maude Brinck-Poirier et appuyé par Marilyn Arsenault

QUE: L'ordre du jour soit adopté tel que présenté aux membres, en laissant le point *Varia* ouvert.

Adopté à l'unanimité

Point 6 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire précédente

AG-24.03 Il est proposé par Anne Bourdages appuyé par Joël Lapierre

QUE: L'assemblée dispense la secrétaire de la lecture du procès-verbal.

Adopté à l'unanimité

AG-24.04 Il est proposé par Joël Lapierre et appuyé par Maude Brinck-Poirier

QUE: Soit adopté le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2023 tel que présenté et que le procès-verbal soit déposé et conservé aux registres de la corporation.

Adopté à l'unanimité

Point 7 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

AG-24.05 Il est proposé par Estelle Nauroy appuyé par Joël Lapierre

QUE: L'assemblée dispense la secrétaire de la lecture du procès-verbal.

Adopté à l'unanimité

AG-24.06 Il est proposé par Pamela Dow et appuyé par Joël Lapierre

QUE: Soit adopté le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 juin 2023 tel que présenté et que le procès-verbal soit déposé et conservé aux registres de la corporation.

Adopté à l'unanimité

Point 8 Présentation du rapport de la présidence

Le président, monsieur Ghislain Gagnon, procède à la lecture de son rapport aux membres de l'assemblée générale et le dépose.

Point 9 Présentation du rapport des activités de la Corporation

Madame Josée Darveau, directrice générale, rappelle aux membres que les différents documents présentés sont disponibles sur le site Internet de l'URLS GÎM. Elle invite les membres, qui souhaitent avoir plus d'informations, à communiquer avec l'équipe de l'URLS GÎM qui se fera un plaisir d'échanger avec eux. Elle présente globalement les principales actions qui ont marqué la dernière année. En complément, Lyne Lalande, Cindy Rolland, Julie Cyr, Luce Thériault, Lisa Armishaw et Magalie Forest, employées de l'URLS GÎM, présentent plus en détail les réalisations 2023-2024 et celles prévues pour 2024-2025. Après la présentation aux membres de l'assemblée générale, le rapport est déposé.

Point 10 Présentation et adoption des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant

Le 6 juin 2023, l'Assemblée générale a convenu de donner le mandat de la vérification comptable à la firme Leblanc, Bourque et Arsenault comptables agréés, pour l'exercice financier 2023-2024. Monsieur Ghislain Gagnon invite madame Laura Bourdages, de la firme Leblanc, Bourque et Arsenault, à faire la présentation du rapport de l'auditeur indépendant.

AG-24.07 Il est proposé par Joël Lapierre et appuyé par Maude Brinck-Poirier

QUE: Soient adoptés les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant.

Adopté à l'unanimité

Madame Laura Bourdages quitte la rencontre.

Point 11 Ratification des actes des administrateurs

Considérant, qu'à ce moment-ci, les différents rapports faisant état de la gestion de l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour l'exercice 2023-2024 ont été déposés et adoptés conformément aux prescriptions de nos règlements généraux, il est demandé aux délégués, au terme de la 1^{ère} partie de l'assemblée générale, de ratifier les actes des administrateurs.

AG-24.08 Il est proposé par Marylin Arsenault appuyé par Estelle Nauroy

QUE : Soient ratifiés les actes des administrateurs de l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

Adopté à l'unanimité

Point 12 Nomination de l'auditeur indépendant

Monsieur Ghislain Gagnon stipule qu'il revient à l'assemblée générale de nommer l'auditeur indépendant pour la prochaine année. Le conseil d'administration, qui tenait une séance le 29 mai, est prêt à déposer sa recommandation à l'Assemblée générale :

Recommandation du conseil d'administration

Le conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale de requérir les services de la firme Leblanc, Bourque, Arsenault, Comptables agréés, à titre de vérificateurs pour l'exercice 2024-2025.

AG-24.09 Il est proposé par Ghislain Gagnon appuyé par Joël Lapierre

QUE : L'assemblée générale mandate la firme Leblanc, Bourque, Arsenault, comptables agréés, pour procéder à la vérification de ses états financiers pour l'exercice 2024-2025.

Adopté à l'unanimité

Point 13 Élection des administrateurs

Monsieur Ghislain Gagnon souligne aux membres que l'URLS GÎM est dans une période de transition et rappelle les postes en élection.

Point 14 Nomination du président et des scrutateurs des élections

Afin de procéder à la période d'élection, le président de l'URLS GÎM, monsieur Ghislain Gagnon, invite les délégués à nommer le président d'élection, le secrétaire d'élection ainsi que les scrutateurs.

Il propose que lui-même agisse comme président d'élection.

Il propose également, dans l'ordre, pour le choix d'une secrétaire et de deux scrutatrices, de recourir aux services respectifs de madame Josée Darveau et mesdames Luce Thériault et Lyne Lalande.

AG-24.10 Il est proposé par Ghislain Gagnon appuyé par Estelle Nauroy

QUE : Monsieur Ghislain Gagnon agisse comme président d'élection, que madame Josée Darveau agisse comme secrétaire et que mesdames Luce Thériault et Lyne Lalande soient scrutatrices.

Adopté à l'unanimité

Point 15 Élection des administrateurs (collèges électoraux et parmi l'assemblée)

Monsieur Ghislain Gagnon explique les règles régissant l'élection des membres du conseil d'administration et la procédure à suivre. Il invite les délégués à se regrouper selon leur provenance pour la nomination des administrateurs. Il les informe que seuls les délégués peuvent s'intégrer à ces groupes, participer aux discussions et voter. Il précise de plus qu'au terme de la procédure d'élection dans chaque collège électoral, il y aura une résolution d'acceptation globale des nouveaux membres du conseil d'administration.

Il demande à monsieur Joël Lapierre, représentant du comité candidatures du conseil d'administration, de bien vouloir résumer la démarche.

Monsieur Joël Lapierre salue les participants.

Je me fais le porte-parole du Comité candidatures du CA de l'URLS GÎM qui est formé de Jonathan Fyfe (administrateur), Josée Darveau (directrice générale) et moi-même, Joël Lapierre (administrateur).

Le Comité a, depuis plus d'un mois, chapeauté les actions d'appel de candidatures à la fonction d'administrateur : transmission par courriel aux délégués, publication sur le site Web de la Corporation, présentation du profil développé et recherché par le conseil d'administration en fonction des compétences présentes et manquantes sur le CA.

Le Comité devait s'assurer que chaque candidature reçue respecte les critères d'éligibilité prévus aux Règlements généraux ainsi que les délais pour faire parvenir sa documentation à la Corporation.

Deux candidatures, issues du secteur Associatif sport, sont ainsi admissibles à un poste d'administrateur à l'URLS GÎM :

- Madame Estelle Nauroy
- Madame Marie-Hélène Fournier

Une candidature, issue du secteur Associatif loisir, est ainsi admissible à un poste d'administrateur à l'URLS GÎM :

- Madame Marylin Arsenault

Madame Estelle Nauroy se présente en une minute.

Madame Marie-Hélène Fournier se présente en une minute.

Madame Marylin Arsenault se présente en une minute.

Monsieur Ghislain Gagnon rappelle qu'il y a élection dans le secteur Associatif loisir ainsi que dans le secteur Associatif sport, en premier, avant de revenir pour le poste d'administrateur général.

AG-24.11 Il est proposé par Marie-Hélène Fournier et appuyé par Estelle Nauroy

QUE: L'assemblée générale soit momentanément suspendue afin de procéder à la période d'élection.

Adopté à l'unanimité

Judith Lebrun, coordonnatrice administrative, présente et valide les délégués pour le secteur *Associatif loisir ainsi que pour celui Associatif sport* et rappelle que seuls les délégués de ce secteur peuvent s'intégrer à ce groupe, participer aux discussions et voter.

Les observateurs sont totalement exclus de cette démarche.

----- **Suspension** -----

AG-24.12 Il est proposé par Estelle Nauroy et appuyé par Marie-Hélène Fournier

QUE: La période d'élection étant complétée dans les collèges électoraux, l'assemblée reprenne son cours normal.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Ghislain Gagnon invite mesdames Luce Thériault et Lyne Lalande, scrutatrices, à informer l'assemblée du nom de l'administratrice ayant été élue par le secteur *Associatif loisir* ainsi que du nom de l'administratrice ayant été élue par le secteur *Associatif sport*.

Secteur Associatif loisir

Administratrice : Marylin Arsenault

Secteur Associatif sport

Administratrice (1 an) : Estelle Nauroy

Selon les règlements généraux, les candidats non élus afin de siéger comme représentant d'un secteur au sein du conseil d'administration peuvent présenter à nouveau leur candidature afin d'être élus à titre d'administrateur général par l'assemblée.

Madame Marie-Hélène Fournier acquiesce et puisqu'elle est la seule à avoir présenté sa candidature conformément aux règlements généraux, elle est alors élue par acclamation.

Point 15 **Varia**

Madame Marylin Arsenault exprime ses félicitations pour tout le travail présenté.
Madame Denise Jalbert écrit dans le clavardage, merci pour tout ce travail.

Point 16 Fin de l'assemblée

Monsieur Ghislain Gagnon accueille la nouvelle administratrice, madame Marylin Arsenault, et propose une motion de remerciement pour madame Maude Brinck-Poirier, administratrice sortante.

Madame Marie-Hélène Fournier propose également une motion de remerciement pour monsieur Ghislain Gagnon. Elle le félicite pour ses années en tant qu'administrateur et souligne son professionnalisme, sa gentillesse et sa bonne humeur en tant que président lors de la dernière année.

AG-24.13 Il est proposé par Estelle Nauroy appuyé par Marie-Hélène Fournier

QUE: L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée soit levée à 19h53.

Adopté à l'unanimité

Ghislain Gagnon, président

Estelle Nauroy, secrétaire